

Conseil Municipal

LES MOUSSIÈRES

Procès-verbal

Séance du 30 janvier 2023

Le Conseil Municipal de la commune LES MOUSSIÈRES s'est réuni, en session ordinaire, à 19h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian ROCHET, Maire.

Présents :	Gaétan DUSSOUILLEZ - Thomas GRENARD – Raphaël GROSSIORD - Sandra GROSTABUSSIAT- Sylvie GROSTABUSSIAT – Joris MALLAMACI - Florent MILLET (arrivé à 20h18 au point 1), Christian ROCHET et Jean-Michel TERRIER
Absents :	
Secrétaire	Joris MALLAMACI

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour suivant est approuvé à l'unanimité :

- APPROBATION PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2022
- SIVOS : DELIBERATION SUR LA SUITE A DONNER POUR LE CHOIX DES PROPOSITIONS CONCERNANT LA GESTION DES POLES SCOLAIRE ET PETITE ENFANCE
- RENOUVELLEMENT DES AVANTAGES D'INFO JEUNESSE
- NOTIFICATION SUBVENTIONS
- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

2. NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Est nommé Joris MALLAMACI comme secrétaire de séance.

3. APPROBATION PROCES-VERBAL DU 28 NOVEMBRE 2022 :

Le procès-verbal du 21 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

4. SIVOS : délibération sur la suite à donner pour le choix des propositions concernant la gestion des pôles scolaire et petite enfance :

Le maire informe que suite à la réunion entre les Maires des quatre communes et Président (es) des deux SIVOS la délibération prévue est annulée.

Lors de cette rencontre du mercredi 25 janvier 2023, nous devions rédiger un modèle de délibération commune afin de concrétiser le choix du futur pôle scolaire et du pôle petite enfance.

Mais dès le début de la réunion nous avons été mis devant un nouveau retournement de situation de la part des élus des Bouchoux qui refusent de choisir car ils n'ont pas eu assez d'explications et qu'ils n'ont pas les finances et que de toute façon, ils ne souhaitent pas venir aux Moussières.

A ce jour, ils demandent à ce que les conseils des quatre communes se réunissent ensemble pour avoir de nouveau une présentation commune.

Donc à leur proposition, il est décidé, de faire une ultime réunion entre conseil le 7 février 2023 à 20 h 00.

Mme La Présidente du SIVOS Bouchoux /La Pesse propose alors de fusionner les SIVOS avant de procéder au choix, alors que j'exprimais le refus de fusion avant le choix.

Pour sa part, Mr Le Maire de La Pesse nous a confirmé que malgré la réticence de certains conseillers, il pense que la majorité accepte de venir aux Moussières.

CONSIDERANT la délibération du conseil municipal en date du 18 janvier 2021 :

- **ACCEPTE** la fusion des 2 SIVOS La Pesse-Les Bouchoux – Bellecombe – Les Moussières – Les Molunes au 1^{er} janvier 2022.
- **CHOISIT** le scénario : pôle élémentaire aux Bouchoux, pôle maternel aux Moussières et pôle petite enfance et extrascolaire à la Pesse.
- **INFORME** de ces décisions le SIVOS qui transmettra aux autres intervenants

CONSIDERANT la délibération du conseil municipal en date du 06 juillet 2022 :

- **D'écarter** le scénario « 3 pôles » en raison d'un coût de fonctionnement élevé ;
- **Décide** d'étudier les coûts de la création d'un pôle unique scolaire sur un terrain central et sur l'extension avec création d'un nouvel accueil péri et extra-scolaire du site des Moussières ;
- **Mandate** le président du SIVOS Bellecombe / Les Molunes / Les Moussières pour passer commande de cette étude de faisabilité complémentaire au cabinet de Madame TISSOT et prendra en charge la part des dépenses non subventionnées liées à cette étude complémentaire ;
- **S'engage** à fusionner le SIVOS Bellecombe / Les Molunes / Les Moussières et le SIVOS La Pesse / Les Bouchoux dès l'approbation du choix du site par les conseils municipaux concernés ;
- **DIT** que cette délibération annule et remplace la délibération du 18 janvier 2021 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de maintenir sa décision du conseil municipal en date du 06 juillet 2022 et **CHOISIT** le pôle unique aux Moussières pour des raisons économiques dans le contexte actuel.

DECIDE que le choix de la fusion des 2 SIVOS se ferait après entente des 4 communes sur le choix du site du pôle scolaire périscolaire et extra-scolaire.

INFORME de cette décision le SIVOS qui transmettra aux autres intervenants.

5. Renouvellement des avantages d'Info jeunesse :

Monsieur le Maire fait part des tarifs pour 2022 concernant les « Cartes Avantages Jeunes du Jura », proposées par le Conseil Général du Jura :

- Vendues 8€ dans les points de vente publics
- Achetées 7€ par la commune qui a le choix de les revendre ou de les donner.

→ A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal souhaite renouveler son opération « Cartes Avantages Jeunes du Jura », acheter les cartes et les offrir aux jeunes sous conditions (s'inscrire en mairie avant le 26 mai 2023, être âgé de 6 ans minimum, être scolarisé)

Monsieur le Maire rappelle le partenariat de la commune avec le Point Info Jeunesse Jura qui a été mis en place les saisons dernières : les détenteurs de la Carte « Avantages Jeunes », valable du 1^{er} septembre au 31 août, bénéficient des avantages suivants, sur présentation de leur carte et du coupon :

- Une demi-journée de snowscoot offerte sur présentation du bon « Avantages Jeunes »
ou
- Un forfait « journée » offert pour trois forfaits achetés.

Ces offres ne sont valables qu'une fois par saison.

Le Point Info Jeunesse demande si la commune souhaite renouveler ce partenariat.

→ A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal renouvelle ce partenariat.

6. Notification subventions :

Monsieur le Maire informe du refus de subventions au titre de la DETR 2022 pour :

- Les travaux de couverture du caveau d'attente

- Le remplacement de la porte du garage de proximité

Monsieur le Maire informe que la demande de paiement des subventions au titre de la DETR et de la DST pour la création de la réserve incendie souple au Crêt Joli a été faite. Les travaux sont d'un montant de 15 524.15€ HT subventionné à hauteur de 11 823.95€ soit 76.16%.

- ❖ M. Thomas GRECARD demande qu'un panneau « interdiction de stationner – pompiers réserve incendie » soit installé devant la réserve incendie.
- ❖ M. le Maire informe que le préventionniste vient en 2023 pour la visite des champenois.

7. Questions et informations diverses :

- Les Belles Combes auront lieu les 18 et 19 février 2023
- Monsieur le Maire informe du courrier reçu de la Direction Générale des Finances Publiques concernant la succession MILLET Marie-Louise. Par ordonnance du 27.02.2020, le Tribunal de Grande Instance de Bourg-en-Bresse a chargé le Directeur Général des Finances Publiques d'Auvergne Rhône-Alpes et du Département du Rhône de la gestion de la succession vacante de Madame MILLET Marie-Louise. Il dépend de cette succession 2 parcelles cadastrées A 146 et A 154 dont il est nécessaire de réaliser la vente.
Les amateurs sont invités à envoyer leur proposition d'acquisition comportant leur offre maximum avant le 11 février 2023.
- **Téléskis** : Comme vous le savez tous, nous avons des problèmes pour trouver du personnel, comme partout d'ailleurs. Nous ne pouvons rien décider ce soir, mais il faudrait réfléchir au moyen d'être plus attractif, Par exemple par la mise en place d'indemnité, ou de logement avec participation de la commune etc... De plus nous embauchons du personnel de début décembre à fin mars alors que nous ne sommes pas sûr d'avoir la neige et il faut les rémunérer quand même. Merci aux bénévoles qui ont permis l'ouverture le samedi 21 janvier et qui vont permettre le fonctionnement pendant les vacances. Un article est paru sur le progrès suite à la visite d'une de leur journaliste, l'article n'a pas trop dévié et reflète ce qui se passe sur les Hautes Combes, j'ai essayé d'être le plus réaliste possible.

M. le Maire fait part que le personnel aux téléskis a été intégré : Messieurs Mathieu LE MOULLEC, Christophe GUICHON et Julien BUFFARD.
- **Syndicat des eaux** : Suite à l'accident survenu entre l'Embossieux et l'Enquerne, j'ai fait une lettre au Président du Conseil Départemental afin qu'il continue la sécurisation par la mise en place de barrière de sécurité. Car jusqu'à présent, seuls des véhicules légers ont été concernés mais si un poids lourd transportant du fuel ou autre produits polluant venait à avoir un accident au même endroit notre réserve d'eau potable serait polluée et les habitants privés d'eau.
- **Pompiers** : Une réunion est programmée le 17.02.2023 aux Moussières entre les maires des communes de Bellecombe, Les Bouchoux, Les Moussières, La Pesse, les responsables du SDIS et les chefs de centre des Moussières et des Couloirs suite au rattachement du poste avancé des Moussières au CIS des couloirs afin d'apporter une amélioration au fonctionnement actuel.
- Demande à Florent si'il lui est possible de préparer un article pour l'assemblée générale de l'amicale des pompiers des Moussières et de la remise des grades.
- **La course cycliste Vel Haut Jura Saint Claude**, organise pour la seconde fois la course cycliste du prix des Hautes Combes le 13 mai 2023 mais sans demande de subvention.

- **Cérémonies officielles**, cette année nous aurons le 19 mars les anciens d'Algérie, le 8 mai, les Fournets le samedi 1^{er} juillet à 18h00.
- Nous avons eu la visite de Mr JARNO - Trésorier qui a en charge le conseil aux collectivités. Donc, comme nous le savons, nos finances sont précaires car nous avons beaucoup de charges par rapport à nos revenus, après quelques explications il en a compris les raisons, il nous faut rembourser la ligne de trésorerie avant de procéder à de nouveaux investissements, il propose de geler les investissements cette année. Il se demandait d'où nous venaient nos revenus, il a été agréablement surpris en voyant nos revenus locatifs. Je lui ai présenté notre projet de lotissement, il pense qu'il ne faut pas commencer les travaux avant 2024 et de bien étudier les besoins et demandes en accession à la propriété, en 2023, on pourrait procéder aux différentes démarches et études, nous avons reçu le CUB la semaine dernière et à l'ère vue, pour les réseaux nous aurons des charges supplémentaires EDF (poste de renforcement), conduite d'eau à déplacer mais cela reste à voir, maintenant que nous avons reçu ce CUB nous pouvons réunir la commission pour étudier le dossier.
- L'association « Traces de Temps » organise un repas concert, animé par le groupe « Les Calfats » le samedi 25 février, salle des Dolines.

➤ **Travaux :**

- M. Thomas GRENARD informe que l'isolation dans le logement communal au-dessus du garage communal est à prévoir.
- M. le Maire informe que la loi-climat de 2019 vise à lutter contre les logements très énergivores, les fameuses passoires thermiques, en fixant l'objectif de la neutralité carbone à l'horizon 2050. La loi Climat et résilience de 2021 vient créer des mesures de rénovation énergétique performante pour les passoires thermiques, avec l'obligation pour le bailleur de s'y conformer, sous peine de ne pas pouvoir augmenter son loyer.

- **Parc Naturel Haut-Jura :** M. Jean-Michel TERRIER informe que deux réunions ont lieu ces jours pour le lancement life Tourbières et le conseil syndical à Divonne les Bains.

- M. Thomas GRENARD fait remarquer que les infos tourisme sont fermés entre 12h00 et 14h00 et que personne n'est présent dans les cabanes à badges à ces horaires là, ce qui est incompréhensible, vu le nombre de touristes souhaitant acquérir un forfait.

De plus, le conseil municipal fait part qu'il est irrespectueux envers les personnes qui ont acheté des forfaits qu'aucun contrôle n'est effectué sur les pistes alors que les gens sont de bonne volonté.

De plus, le conseil municipal demande que les toilettes aux Dolines soit accessible aux skieurs car les utilisateurs de la salle hors-sac sont renvoyés aux toilettes publiques vers l'Eglise.

Fin de séance à 22 h 00.

Le Maire,

Christian ROCHET



Le secrétaire de séance,

Joris MALLAMACI